

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 février 2009**

Décision n° **B-2009-0619**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Mission Carré de Soie - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une passerelle au-dessus du dépôt du Sytral et de la rue Jacquard - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 février 2009

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Philip, Mme David M., M. Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Barge, Passi, Charles, Vesco, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 février 2009**Décision n° B-2009-0619**

objet : **Mission Carré de Soie - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une passerelle au-dessus du dépôt du Sytral et de la rue Jacquard - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision en date du 8 juillet 2008, le Bureau a autorisé, dans le cadre de l'opération Mission Carré de Soie, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec une commission composée en jury, conformément à l'article 74-III 4° alinéa du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une passerelle d'une longueur de 80 mètres environ ayant pour objectif de relier le pôle d'échange de la Soie au pôle de loisirs.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres composée en jury, en séance du 12 décembre 2008, a classé première l'offre du groupement d'entreprises Ingerop-Strates pour un montant de 149 325,00 € HT, soit 178 592,70 € TTC.

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer ce marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 22, 23 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle au-dessus du dépôt du Sytral et de la rue Jacquard à Vaulx en Velin, au groupement d'entreprises Ingerop-Strates pour un montant de 178 592,70 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que tous les actes contractuels y afférents.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - compte 203 100 - fonction 0824 - opération 1195.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 février 2009.